

Appel à projets Émergence/Exploratoire 2023

Cet appel à projets 2023 est interne à l'UL mais est ouvert à toutes les unités de recherche dont l'UL est tutelle.

Objectifs et cadrage général

L'appel à projets Émergence/Exploratoire 2023 est un **appel à projets "blanc"** (non thématique), dont l'objectif est d'initier des projets répondant à **une question de recherche originale**.

Une enveloppe de 200k€ permettra de financer **environ 10-15 projets d'un montant maximal de 20 k€ chacun**. Les sommes allouées devront être dépensées pour 1/3 (60k€) sur l'année civile 2023 et pour 2/3 (140k€) sur l'année civile 2024.

Modalités de l'appel à projets

Les projets proposés ne doivent pas venir en complément d'un projet déjà financé par ailleurs.

L'appel à projets vise :

- Les projets portés par des enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, chercheurs, chercheuses souhaitant prendre de l'**autonomie** et voulant sortir des sentiers battus. Dans ce contexte, ces projets peuvent permettre de favoriser de nouvelles collaborations (y compris à l'intérieur des unités de recherche), de sortir d'un isolement scientifique et doivent amener une émulation autour d'**idées originales**.
- Les projets permettant de relancer **l'activité de recherche et/ou d'accompagner une phase de reconversion thématique**. Cela peut notamment concerner les enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, chercheurs, chercheuses ayant eu des charges d'enseignement très conséquentes, venant de quitter des fonctions administratives ou pédagogiques lourdes, revenant de congé maternité/paternité, de congé longue maladie, ayant été affectés à titre personnel par des restructurations d'unités de recherche, etc...

Dans le cadre du budget demandé, seules les dépenses de fonctionnement sont éligibles. Par dépenses de fonctionnement, il faut comprendre les dépenses ou l'achat de petits matériels, fluides, consommables, ouvrages et documents scientifiques, matériel informatique (logiciels spécifiques uniquement), missions et frais liés aux séminaires et colloques, gratifications de stage, reproduction de documents, démarches expérimentales et empiriques et/ou séminaires d'échanges scientifiques, Les dépenses de matériel bureautique (ordinateur, matériel informatique récurrent, ...) et les frais de personnels (CDD, doctorants, post-doctorants, ...) ne sont pas éligibles.

Calendrier et dépôt des projets

L'appel à projets est lancé le 11 avril 2023. Le **dépôt des dossiers** (cf. *trame jointe*) aura lieu **entre le 19 avril et le 22 mai 2023 à 12h** dans l'application CAPLAB à l'adresse suivante :

<https://caplab.amue.fr/ihm/fr/#/login>.

Les directrices et directeurs d'unités pourront à tout moment consulter directement dans CAPLAB les dépôts de projets qui les concernent. La directrice et les directeurs des pôles scientifiques seront informés le 23 mai des dépôts de projets relatifs à leur périmètre.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Le contexte professionnel et, le cas échéant, personnel du porteur ou de la porteuse de projet
- L'originalité du projet
- La description des objectifs scientifiques et des approches mises en œuvre

- Les retombées envisagées (nouvelles collaborations, futur dépôt d'un projet conséquent, publications, ...)
- L'adéquation du projet avec le budget (20 k€ maximum).

Après une phase d'expertise par les membres du Conseil Scientifique, les projets (dossiers de 4 pages au maximum) seront examinés lors du **Conseil Scientifique plénier du 27 juin 2023** pour sélection finale.

Au terme des projets, il sera demandé aux porteurs/porteuses un rapport scientifique ainsi qu'un récapitulatif simple des dépenses effectuées (fin 2024-début 2025). Les porteurs/porteuses seront par ailleurs amené.e.s à présenter leurs résultats lors d'une restitution qui se tiendra à l'automne 2025.

Pour toute question relative aux modalités de l'appel à projets : drv-sdar-contact@univ-lorraine.fr

Pour toute question relative au dépôt des projets dans CAPLAB : caplab-aapinterne-contact@univ-lorraine.fr